



Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 04 juin 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 mai 2018
2. 7300 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)
- Elaboration d'une prise de position
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, M. Frank Colabianchi, Mme Octavie Modert, M. Marcel Oberweis, Mme Sam Tanson

M. Gilles Roth remplaçant Mme Martine Hansen

M. Marc Hansen, Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, M. Pierre Misteri, M. Gaston Schmit, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Martine Hansen, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 mai 2018

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

2. 7300 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)

La Commission procède à l'examen du rapport sous rubrique. Elle constate que le Service des Médias et des Communications ne fait pas l'objet du rapport en question. Le rapport du Médiateur mentionne cinq cas précis de réclamations concernant le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont deux réclamations concernant le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES).

La Commission constate avec satisfaction que le Ministère fournit au Médiateur les renseignements requis pour justifier ses décisions et s'empresse, le cas échéant, de donner suite aux observations formulées par le Médiateur.

Echange de vues

M. le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche souligne que, des vingt-sept réclamations concernant le Ministère qui ont été introduites auprès du Médiateur en 2017, dix-sept dossiers ont été classés par le Médiateur sans suite, de sorte que dix seulement ont fait l'objet d'un examen approfondi. L'orateur estime qu'il s'agit d'un nombre minime au vu des quelque 55.000 dossiers à traiter par an par le CEDIES ainsi que des quelque 4.000 dossiers qui relèvent du registre des titres de formation et de la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Concernant plus particulièrement la réclamation soulevée par le Médiateur au sujet des lenteurs dans le traitement des dossiers par le CEDIES, M. le Ministre délégué souligne que les délais ont été réduits de façon considérable au cours des dernières années. Alors que, de par le passé, la durée de traitement d'une demande pour l'obtention d'aides financières de l'Etat pour études supérieures pouvait atteindre quatre mois, 75 pour cent des demandes introduites pour le semestre d'hiver sont actuellement évacuées endéans 45 jours. 81 pour cent des dossiers introduits pour le semestre d'été sont traités dans un délai d'un mois.

Dans ce contexte, M. le Ministre délégué fait état du nombre considérable de dossiers qui parviennent au CEDIES en dernière minute, ce qui contribue à un rallongement des délais de traitement. L'orateur invite par conséquent les étudiants d'introduire leurs demandes dès qu'ils disposent de toutes les pièces requises, afin que le CEDIES puisse les traiter dans les meilleurs délais.

Suite à un questionnement afférent d'un représentant du groupe politique CSV, M. le Ministre délégué explique que, des 30.000 demandes en vue de l'obtention d'une aide financière pour études supérieures qui parviennent par semestre au CEDIES, quelque 19.000 proviennent d'étudiants résidents, le reste provenant d'étudiants non-résidents exerçant eux-mêmes, ou dont un des parents exerce une profession au Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à un questionnement afférent d'un représentant du groupe politique DP, M. le Ministre délégué souligne que toute suspicion de fraude dans le cadre des demandes d'aides financières de l'Etat pour études supérieures est transmise au parquet.

3. Divers

M. le Ministre délégué donne des informations au sujet de la convention pluriannuelle entre l'Etat et le Centre Jean XXIII - Grand Séminaire, signée le 1^{er} juin 2018 et couvrant les

années 2018 à 2021. Dans le cadre de cette convention, le Centre Jean XXIII - Grand Séminaire se voit attribuer une dotation annuelle de 615.000 euros, tel qu'il a été convenu dans l'accord entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Eglise catholique du Luxembourg du 26 janvier 2015. Cette dotation permet au Centre Jean XXIII - Grand Séminaire de réaliser des projets de recherche et de formation dans une approche dialogique et interdisciplinaire dans les domaines de la philosophie, des théologies, des sciences religieuses et des sciences humaines connexes avec la collaboration scientifique et culturelle des autres cultes conventionnés.

M. le Ministre délégué souligne que, par analogie avec les conventions pluriannuelles signées avec l'Université du Luxembourg et les centres de recherche publics, la convention susmentionnée fixe un certain nombre d'indicateurs à atteindre par le Centre Jean XXIII - Grand Séminaire, relatifs au nombre de publications scientifiques ou de colloques nationaux ou internationaux par exemple.

La convention pluriannuelle entre l'Etat et le Centre Jean XXIII - Grand Séminaire est publiée sur le site internet du Ministère.

Un représentant du groupe politique CSV se renseigne sur les propos tenus par M. le Recteur de l'Université du Luxembourg dans une interview à la radio au sujet de la formation médicale à l'Université du Luxembourg. M. le Ministre délégué explique que M. le Recteur a confirmé, conformément à la décision du Conseil de gouvernement du 22 mars 2017 concernant l'extension des études universitaires de médecine au Luxembourg, la mise en place de la formation de base en études médicales, avec la création d'un premier cycle complet d'études de niveau bachelor à partir de l'année académique 2020-2021 et, à long terme et après évaluation de la formation initiale précitée, la possibilité de développer un deuxième cycle d'études médicales de base (type Master).

Mme le Président de la Commission informe que des réunions sont fixées en date des 11, 12 et 13 juin 2018 lors desquelles la Commission procédera à l'instruction de l'avis du Conseil d'Etat concernant le projet de loi 7168 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale ainsi qu'en matière de sécurité nationale.

Luxembourg, le 5 juin 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Joëlle Merges

La Présidente de la Commission de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche, des Médias, des
Communications et de l'Espace,
Simone Beissel